

**PROTOCOLE D'ENTENTE ÉTÉ 2016
ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES**

**COLLÈGE MONTMORENCY
PROGRAMME DE TECHNIQUES DE L'ÉDUCATION À L'ENFANCE**

En recevant un étudiant¹ collégial en alternance travail-études dans votre entreprise, vous :

- Préparez votre relève et réduisez le temps de formation lors de l'embauche;
- Bénéficiez d'un crédit d'impôt de 24% du salaire hebdomadaire de l'étudiant;²
- Faites connaître vos besoins de formation au monde de l'éducation;
- Êtes au fait des pratiques actuelles dans l'enseignement de votre domaine;
- Participez à une expérience enrichissante et unique pour l'étudiant.

Conditions de participation à une séquence d'Alternance travail-études :

- L'étudiant doit pouvoir se référer à un superviseur pour son intégration;
- L'étudiant doit être rémunéré;
- L'étudiant doit travailler à temps plein (environ 28 heures par semaine) pour une durée minimale de 8 semaines avec un retour en classe dès l'automne.³

Merci encore d'offrir cette expérience de travail à un de nos étudiants!

Coordonnées des participants

Nom de l'établissement d'enseignement : Collège Montmorency

Responsable : Claudine Cossette

Titre : Conseillère pédagogique

Adresse : 475, boul. de l'Avenir, bureau A1970-13, Laval (Québec) H7N 5H9

Téléphone : 450 975-6327

Courriel : claudine.cossette@cmontmorency.qc.ca

Nom de l'entreprise : _____

Nom du superviseur : _____

Titre : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Nom de l'étudiant : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

¹ Le masculin est utilisé pour alléger le texte.

² Pour un retour maximal de 144\$ par semaine. Les organismes gouvernementaux (CPE, municipalité, ministère, école, etc.) sont exclus.

³ Des vacances peuvent être accordées, si le lien d'emploi est maintenu.

Descriptions des tâches de l'étudiant
(Veuillez cocher les tâches visées par la séquence d'alternance)

Après une année de formation, l'étudiant est en mesure de :

- ☐ Prendre en charge un groupe de façon temporaire.
 - ☐ Faire du remplacement d'éducateur.
 - ☐ Assister un éducateur.
 - ☐ Autres : _____
- _____
- _____

Après deux années de formation, l'étudiant est en mesure de :

- ☐ Stimuler le développement de l'enfant en lui offrant un milieu de vie adéquat.
 - ☐ Contribuer au développement et à l'amélioration de la qualité des services offerts par le milieu de garde.
 - ☐ Assurer un milieu de vie sain et sécuritaire aux enfants.
 - ☐ Répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant en intervenant adéquatement.
 - ☐ Autres : _____
- _____
- _____

Conditions de la séquence d'alternance travail-études

La séquence sera suivie du _____ au _____

Le salaire de l'étudiant (taux horaire) : _____

Signatures

Cette entente est acceptée et signée par les parties en date du : _____

Signature professeur : _____

Signature responsable de l'entreprise : _____

Signature étudiant : _____

Signature responsable de l'établissement d'enseignement : _____

*En cas de non-respect de ce contrat, l'entreprise ne pourra recevoir le remboursement de crédit d'impôt.
Veuillez prendre note qu'une visite devra être effectuée par le Collège Montmorency. La date sera confirmée en cours de stage.
Toute fonction, tâche, opération ou action du stagiaire, dans le cadre de son stage, visée par une loi ou un règlement, notamment en ce qui concerne les droits d'exercices de professions et la responsabilité professionnelle du stagiaire, demeure la **responsabilité de l'entreprise hôte**.*